

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ

## GROUPE IRD



## INITIÉE PAR

## IRD ET ASSOCIÉS

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ GROUPE IRD



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de la société GROUPE IRD a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général (le « **RGAMF** ») et de l'instruction AMF n°2006-07 du 28 septembre 2006 de l'AMF, telle que modifiée le 10 février 2020, relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société GROUPE IRD.

Le présent document :

- Incorpore par référence le rapport financier annuel 2021 de GROUPE IRD (la « **Société** »), disponible sur le site internet de la Société (le « **Rapport Financier 2021** ») ;
- Incorpore par référence le rapport financier semestriel 2022 de la Société au 30 juin 2022, disponible sur le site internet de la Société (le « **Rapport Financier Semestriel 2022** ») ; et
- Complète la note en réponse établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par IRD ET ASSOCIÉS visant les titres de la Société, visée par l'AMF le 22 novembre 2022 sous le visa n°22-462, en application d'une décision de conformité en date du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse de la Société sont disponibles sur les sites internet de la Société (<https://groupeird.fr/informations-financieres-groupe-ird>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ils peuvent également être obtenus sans frais au siège social de la Société : 40, rue Eugène Jacquet 59700 Marcq-en-Barœul.

Conformément aux dispositions des articles 231-28 du RGAMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## TABLE DES MATIERES

1. Rappel des principaux termes et conditions de l'Offre .....	3
2. Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la Société .....	4
3. Événements récents intervenus depuis la publication du Rapport Financier semestriel 2022 .....	4
3.1. Communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022...	4
3.2. Calendrier des publications financières à venir .....	4
4. Gouvernance de la Société .....	4
4.1. Composition du Conseil d'administration.....	4
4.2. Composition des comités.....	7
5. Capital social et principaux actionnaires de la Société.....	7
5.1. Structure du capital social .....	7
5.2. Association des Actionnaires de Référence au sein d'IRD ET ASSOCIÉS et signature du Pacte .....	9
5.3. Déclarations de franchissement de seuils et d'intention.....	9
6. Facteurs de risques liés aux activités de la Société .....	9
7. Litiges .....	9
8. Personnes responsables .....	9

## 1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 1° et suivants du RGAMF, IRD ET ASSOCIÉS, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 40 rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Barœul (59700), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 919 894 634 (« **IRD ET ASSOCIÉS** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société GROUPE IRD, une société anonyme à conseil d'administration au capital de 44.274.913,25 euros, dont le siège social est situé 40 rue Eugène Jacquet à Marcq-en-Barœul (59700), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 456 507 877 (« **GROUPE IRD** » ou la « **Société** »), d'acquérir, en numéraire, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée dans les conditions décrites dans la note d'information établie par IRD ET ASSOCIÉS et visée par l'AMF le 22 novembre 2022 sous le visa n°22-461 (la « **Note d'Information** »), la totalité de leurs actions GROUPE IRD au prix de quarante-quatre euros et vingt centimes (44,20 €) par action (l'« **Offre** »).

Les actions de GROUPE IRD (les « **Actions** ») sont admises à la négociation sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000124232 (code mnémorique : IRD).

À la date de la Note en Réponse et à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 2.807.613 Actions de la Société représentant 96,71% du capital sur la base d'un nombre total de 2.903.273 Actions de la Société et 96,71% des droits de vote théoriques de la Société sur la base de 2.903.273 droits de vote théoriques de la Société au 4 octobre 2022, en application de l'article 223-11 du RGAMF.

L'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société non-détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur à la date du Projet de Note en Réponse qui sont d'ores et déjà émises, à l'exclusion des 8.903 Actions auto-détenues (dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès de la société Gilbert Dupont), soit, à la date de la Note en Réponse et à la connaissance de la Société, sur un nombre de 86.757 Actions de la Société.

À la date de la Note en Réponse, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre qui sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire, sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du RGAMF. En effet, conformément aux dispositions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du RGAMF, l'Initiateur détenant plus de 90% du capital social et des droits de vote de la Société a déclaré son intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») afin de se voir transférer les Actions de la Société non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par GROUPE IRD), moyennant une indemnisation égale au prix d'Offre (net de frais), étant précisé que le Retrait Obligatoire entraînera la radiation des Actions du marché Euronext Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par Banque Degroof Petercam SA qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont plus amplement détaillés dans la Note d'Information et la Note en Réponse.

## **2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 28 septembre 2006, telle que modifiée le 10 février 2020, les informations contenues dans le présent document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société complètent et mettent à jour les éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement publiée par la Société et figurant dans le Rapport Financier Semestriel 2022 de la Société, incluant les comptes consolidés semestriels de la Société et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, que le présent document incorpore par référence.

La situation comptable et financière de la Société n'a pas été modifiée par un événement important depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022.

### **3. ÉVÉNEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022**

#### **3.1. Communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022**

Depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022 de la Société le 30 septembre 2022, des communiqués relatifs (i) à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui s'est tenue le 21 juin 2022, (ii) au contrat de liquidité contracté avec la société GILBERT DUPONT, et (iii) au dépôt du projet d'Offre de l'Initiateur et du projet de Note en Réponse de la Société ont été publiés et sont accessibles sur le site internet de la Société (<https://groupeird.fr/informations-financieres-groupe-ird>).

Les communiqués publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022 et jusqu'à la date du présent document sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://groupeird.fr/informations-financieres-groupe-ird>).

Les communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants depuis le Rapport Financier Semestriel 2022 :

5 octobre 2022	Dépôt d'un projet d'offre publique sur les actions de GROUPE IRD et désignation d'un expert indépendant
27 octobre 2022	Fin du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse GILBERT DUPONT
28 octobre 2022	Communiqué relatif au dépôt du projet de note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions émises par la Société

#### **3.2. Calendrier des publications financières à venir**

Les publications financières à venir de la Société figurent ci-après :

novembre 2022	Communiqué relatif au dépôt de note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions émises par la Société
novembre 2022	Communiqué relatif au dépôt de note d'informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptable de la Société

## **4. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE**

### **4.1. Composition du Conseil d'administration**

À la date du présent document, le Conseil d'administration est composé de la façon suivante :

<b>Nom</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Mandat au sein de la Société</b>	<b>Échéance du mandat</b>
Jean-Pierre LETARTRE	Française	Président	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 et appelée à se réunir en 2026
Alice GUILHON	Française	Administratrice indépendante	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023
Blandine PESSIN-BASILE	Française	Administratrice indépendante	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS-DE-FRANCE, représentée par Laurent ROUBIN	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023
Caroline POISSONNIER – BRYLA	Française	Administratrice indépendante	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024 et appelée à se réunir en 2025
Fabienne DEGRAVE	Française	Administratrice indépendante et président du comité d'audit	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023
GIPEL, représentée par Patrick MALBRANQUE	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027
GPI – CITE DES ENTREPRISES, représentée par Gérard MEAUXSOONE	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027

HOLDING MALAKOFF HUMANIS, représentée par Philippe BORDE	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027
Isabelle HOTTEBART-DE GRAEVE	Française	Administratrice indépendante	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027
Marc VERLY	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024 et appelée à se réunir en 2025
Odile MAUDENS	Française	Administratrice indépendante	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027
RESALLIANCE SA, représentée par Pascal BOULANGER	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023 et appelée à se réunir en 2024
UITH, représentée par Bernard VANDERSHOOTEN	Française	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et appelée à se réunir en 2027
Gilbert HENNIQUE	Française	Censeur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023
Jean-Pierre GUILLON	Française	Censeur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022 et appelée à se réunir en 2023

L'Initiateur a fait part de son intention relative à composition des organes sociaux et de direction de la Société pour les douze mois à venir à la section 1.3.3. de la Note d'Information. Ainsi, à l'issue de la procédure de retrait obligatoire, l'Initiateur n'envisage pas de modifier la composition des organes sociaux de la Société conformément aux accords existants entre les actionnaires de l'Initiateur.

#### 4.2. Composition des comités

À la date du présent document, les comités du Conseil d'administration sont composés de la manière suivante :

<b>Comité d'audit</b>	
Fabienne DEGRAVE (présidente)	Odile MAUDENS
<b>Comité des rémunérations</b>	
Laurent ROUBIN (Président)	Blandine PESSIN
Gérard MEAUXSOONE	Marc VERLY
<b>Comité stratégique et RSE</b>	
Caroline POISSONNIER	Bernard VANDERSCHOOTEN
Blandine PESSIN	Isabelle HOTTEBART
Pascal BOULANGER	Marc VERLY
Jean-Pierre LETARTRE	
<b>Comité stratégique financier</b>	
Jean-Pierre LETARTRE	Philippe BORDE
Marc VERLY	Gilbert HENNIQUE

### 5. CAPITAL SOCIAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

#### 5.1. Structure du capital social

Jusqu'au 25 octobre 2022, le capital social de la Société était majoritairement détenu par des acteurs institutionnels du Nord (les « **Actionnaires de Référence** ») :

- RÉSALLIANCE
- GPI – CITÉ DES ENTREPRISES
- CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE HAUTS DE FRANCE
- GIPEL
- HOLDING MALAKOFF HUMANIS
- UNION DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET HABILLEMENT
- ENTREPRISES ET TERRITOIRES HDF
- MEDEF LILLE MÉTROPOLÉ
- ENTREPRISES ET CITÉS
- ALLIANCE EMPLOI
- EMPLOI ET HANDICAP

Les Actionnaires de Référence ont souhaité renforcer leur partenariat en s'associant au sein d'une même structure, la société IRD ET ASSOCIÉS, par apport de leur participation dans la Société. Cet apport a été réalisé et constaté par les actionnaires de la société IRD ET ASSOCIÉS le 25 octobre 2022.

Désormais, à la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital social de la Société s'élève à quarante-quatre millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cent treize euros et vingt-cinq centimes (44.274.913,25 €), divisé en deux millions neuf cent trois mille deux cent soixante-treize (2.903.273) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-cinq centimes (15,25 €) chacune, réparties comme suit compte tenu de l'apport des actions de la Société détenues par les Actionnaires de Référence à IRD ET ASSOCIÉS le 25 octobre 2022 :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote théoriques <sup>1</sup>
RÉSALLIANCE	760 351	26,19%	26,19%
GPI – CITÉ DES ENTREPRISES	716 002	24,66%	24,66%
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE HAUTS DE FRANCE	372 710	12,84%	12,84%
GIPÉL	353 592	12,18%	12,18%
HOLDING MALAKOFF HUMANIS	204 000	7,03%	7,03%
UNION DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET HABILLEMENT	200 644	6,91%	6,91%
ENTREPRISES ET TERRITOIRES HDF	131 845	4,54%	4,54%
MEDEF LILLE MÉTROPOLE	38 436	1,32%	1,32%
ENTREPRISES ET CITÉS	29 033	1,00%	1,00%
ALLIANCE EMPLOI	500	0,02%	0,02%
EMPLOI ET HANDICAP	500	0,02%	0,02%
<i>Sous-total IRD ET ASSOCIÉS</i>	2 807 613	96,71%	96,71%
Actions auto-détenues	8 903	0,31%	0,31%
Autres	86 757	2,99%	2,99%
Total	2 903 273	100%	100%

<sup>1</sup> Conformément à l'article 223-11 du RGAMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

## **5.2. Association des Actionnaires de Référence au sein d'IRD ET ASSOCIÉS et signature du Pacte**

Les Actionnaires de Référence ont souhaité renforcer leur partenariat en s'associant au sein d'IRD ET ASSOCIÉS, d'une part, et en concluant un accord (le « **Pacte** ») réglant notamment les transferts de titres d'IRD ET ASSOCIÉS, d'autre part.

Une description des principales stipulations du Pacte figure à la section 6.1. de la Note en Réponse.

Du fait de l'apport des actions GROUPE IRD à IRD ET ASSOCIÉS par les Actionnaires de Référence le 25 octobre 2022, IRD ET ASSOCIÉS, conformément au Code de commerce, au Code monétaire et financier et au RGAMF, a franchi notamment le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société. En conséquence, IRD ET ASSOCIÉS, en qualité d'initiateur, a déposé la Note d'Information.

L'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I, du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du RGAMF.

## **5.3. Déclarations de franchissement de seuils et d'intention**

Depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2022 de la Société le 30 septembre 2022, la Société n'a pas eu connaissance de franchissements de seuil, à l'exception de ceux décrits à la section 7.2.1. de la Note en Réponse.

## **6. FACTEURS DE RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE**

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits à la section 4-1 du Rapport Financier 2021 ainsi qu'à la section 5-1 du Rapport Financier Semestriel 2022.

La mise à jour réalisée n'a pas conduit à une modification des facteurs de risques présentés dans le Rapport Financier 2021 et le Rapport financier Semestriel 2022.

À la date du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque présentés dans le Rapport Financier Semestriel 2022 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document et qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou le cours de ses actions, peuvent exister.

## **7. LITIGES**

À la connaissance de la Société, à la date du présent document, il n'existe ni procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale qui est pendante ou dont la Société est menacée, ni fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société autres que ceux mentionnés dans le Rapport Financier Semestriel 2022.

## **8. PERSONNES RESPONSABLES**

*« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 22 novembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'article 6 de l'instruction n°2006-07, telle que modifiée le 10 février 2020,*

*dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par IRD ET ASSOCIÉS et visant les actions de la société GROUPE IRD.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

---

Thierry Dujardin  
Directeur Général de GROUPE IRD